

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 11 avril à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Messieurs Pascal D'Astous, Germain Therriault et Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Christiane Berger et la greffière/trésorière adjointe, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 063-2022 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 064-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points

RÉSOLUTION 065-2022 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022, Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu que ce procès-verbal est adopté.

******RAPPORT DES ATTESTATIONS DE PARTICIPATION À LA SESSION DE FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

Dépôt des attestations de formation de messieurs Pascal D'Astous et Deave D'Astous.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

OTJ : Présentation des résultats de février 2022.

Bibliothèque : Aucun point

Corporation de développement : Dépôt d'un projet au FDR

Rapport d'émission de permis : Permis délivré à François Rioux, Ferme C.P.L Viel et Alexandre Viel

RÉSOLUTION 066-2022 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **94,277.98\$**.

RÉSOLUTION 067-2022 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT EN REGARD DE LA TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a produit un rapport d'audit en regard de la transmission du rapport financier de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière;

ATTENDU QUE le rapport d'audit est déposé à la séance du conseil municipal du 11 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lorraine Michaud et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière atteste le dépôt du rapport d'audit déclaré conforme par la Commission municipale du Québec en regard de la transmission du rapport financier.

RÉSOLUTION 068-2022 ADHÉSION ANNUELLE À L'URLS

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité de payer l'adhésion à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport pour l'année 2022 **au montant de 75 \$**.

RÉSOLUTION 069-2022 APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT PRÉSENTÉ AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

ATTENDU QUE : la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière présente un projet auprès du FDR, intitulé « **Espaces de vie communautaire - Phase II** »;

ATTENDU QUE : à notre sens, ce projet permettra aux gens de tous âges de se reposer et fraterniser ensemble, créant ainsi un milieu de vie inclusif et accueillant;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Deave D'Astous et accepté unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie le projet présenté au Fonds de développement rural par la Corporation de développement, intitulé « **Espaces de vie communautaire - Phase II** » et par ailleurs, la municipalité accepte de verser une contribution monétaire de 2,000\$ et 2,000\$ en nature.

RÉSOLUTION 070-2022 RENDEZ-VOUS DU LOISIR RURAL

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement au montant de **50\$ excluant les taxes** pour la participation de la technicienne en loisir au rendez-vous du loisir rural qui se tiendra au Parc du Mont St-Mathieu.

RÉSOLUTION 071-2022 ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RALATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE RIMOUSKI – MANDAT DE REPRÉSENTATION DES PROCUREURS

CONSIDÉRANT QUE le 7 août 2000, le conseil a adopté le règlement numéro 115-2000 afin d'adhérer à l'Entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de préciser les pouvoirs de représentation des procureurs agissant en vertu de cette entente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu que le conseil :

Autorise les avocats de la Division des affaires juridiques de la Ville de Rimouski à représenter la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière devant la Cour municipale commune de la Ville de Rimouski, dans le cadre de l'Entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Rimouski et reconnaît leur indépendance dans la décision d'intenter, de continuer ou de mettre fin à toute poursuite.

RÉSOLUTION 072-2022 TRANSFERT DE FONDS AU COMPTE AVANTAGE ENTREPRISE

ATTENDU QU' une convention de subvention pour le financement de projets d'habitation a été signée le 23 mars 2022 entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière et la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la convention prévoit les conditions et les modalités d'octroi, par la Ministre à la Municipalité, d'une subvention maximale de 300 000\$ permettant d'augmenter sa contribution au Projet;

ATTENDU QUE la Municipalité utilise la subvention prévue à la Convention ainsi que les intérêts qu'elle génère, le cas échéant, au seul titre d'une contribution supplémentaire du milieu dans le cadre du programme ACL;

ATTENDU QUE la Municipalité verse la contribution financière au Projet uniquement lorsqu'elle celle-ci reçoit l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec :

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité d'autoriser un transfert au montant de 300 000\$ vers le compte Avantage Entreprise.

RÉSOLUTION 073-2022 LICENCE ZOOM

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'effectuer le renouvellement de la licence zoom au montant de **177.03\$ incluant les taxes**.

RÉSOLUTION 074-2022 ANNULATION DU PAIEMENT D'UNE PORTION DE TAXES GÉNÉRALES

Attendu que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière achète le lot 4 147 262 situé sur la rue Berger et appartenant à madame Alissa Mignacca ;

Attendu que les négociations ont débuté au tout début de janvier 2022 avec madame Mignacca;

Attendu que la signature du contrat notarié se fera seulement qu'en avril et que madame Mignacca a signifié en janvier son intérêt à vendre son lot à la municipalité ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de St-Eugène-de-Ladrière autorise l'annulation de la portion de taxes foncières à payer par la propriétaire actuelle, madame Mignacca et ce, jusqu'à la signature du contrat notarié relatif à l'achat du lot 4 147 262 situé sur la rue Berger à Saint-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 075-2022 DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN POUR LES ACTIVITÉS DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de verser un montant de **1,000\$** au Club l'Étang du Moulin pour les feux d'artifices dans le cadre des festivités de la St-Jean-Baptiste.

*** Madame Stéphanie Rioux ne participe pas au délibération sur ce point.

RÉSOLUTION 076-2022 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité à 21h30.

Je, Claude Viel, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Claude Viel, maire

Annie Fournier, Greffière-trésorière adjointe